

Accompagnement de la Cellule Juridique



Marie-Aline Sarda, Géraldine Gardy, Benjamin Cottin, Dina Lapeyre, Noémie Agius

L'ÉQUIPE

- ✕ **Responsable de la Cellule Juridique :**
Benjamin COTTIN
cottin.b@chu-toulouse.fr
- ✕ **Juristes :**
Dina LAPEYRE
lapeyre.d@chu-toulouse.fr
- ✕ **Marie-Aline SARDA**
sarda.ma@chu-toulouse.fr
- ✕ **Noémie AGIUS-PONTISSO**
agius.n@chu-toulouse.fr
- ✕ **Agent administratif :**
Géraldine GARD
gardy.g@chu-toulouse.fr

MOTS - CLÉS

- Cellule Juridique
- Contrats
- Conseils Juridiques
- Partenariats
- Veille juridique

RÔLE DE LA CELLULE

La Cellule Juridique (CJ) intervient dans la prise en charge des aspects contractuels liés aux partenariats de recherche entre le CHU et ses partenaires (académiques et industriels) dans le cadre de projets nationaux comme internationaux.

Son champ d'activité s'étend aux domaines suivants :

- ✕ sensibilisation et formation au droit des contrats;
- ✕ aide à la rédaction et à la négociation des contrats de recherche;
- ✕ rédaction et diffusion d'une veille juridique et réglementaire mensuelle;
- ✕ rédaction de notes internes sur la recherche à destination des chercheurs et du personnel du CHU.

TYPES DE CONTRAT

La contractualisation est une étape incontournable dans les projets de recherche. Elle permet de protéger les résultats issus des projets et d'en éviter l'appropriation par des tiers. Elle permet également de protéger les intérêts du CHU, de ses chercheurs et des patients.

Pour déterminer les contrats adéquats il est nécessaire de contacter la CJ.

À chaque projet correspond un montage contractuel spécifique, rédigé et/ou négocié par la CJ!

Lors de la préparation de la proposition de contrat, de nombreuses questions se poseront à la CJ auxquelles des réponses devront être apportées pour permettre d'instruire le dossier dans le respect des intérêts de chaque partie. Ces questions sont simples: Qui? Quoi? Comment? Quand? Où?

La typologie des principaux contrats:

- ✕ contrat de collaboration
- ✕ contrat de prestation
- ✕ accord de consortium
- ✕ accord de confidentialité
- ✕ Material Transfert Agreement (MTA)
- ✕ Data Transfert Agreement (DTA) etc.

Les contrats typiques du transfert de technologie :

Dans le cadre de ses activités, la CJ peut être amenée à travailler en lien étroit avec la Cellule Tech Transfert et Création d'Entreprise pour des contrats tels que :

- ✕ des licences d'exploitation ;
- ✕ des contrats de cession de droits ou titres de propriété intellectuelle.

LA FORMATION

Il est nécessaire de sensibiliser le personnel hospitalier au droit des contrats et à la propriété intellectuelle. Pour cela, la CJ participe à la formation continue du CHU avec la création de modules sur ce sujet. Elle intervient à la demande dans les services pour sensibiliser le personnel aux problématiques juridiques et contractuelles liées aux projets de recherche.

De plus, les membres de la CJ sont amenés à intervenir dans différents cours à l'Université. Ils participent aussi aux différentes réflexions liées à la recherche dans le cadre des groupes de travail régionaux, interrégionaux (GIRCI) et nationaux tels que la Commission Recherche et Innovation (CRI).